

RESTAURER LES ZONES HUMIDES EN EUROPE

ALFAwetlands

POLICY BRIEF



Le contexte

Alors que l'Europe est de plus en plus confrontée aux effets du changement climatique, avec des sécheresses et des inondations plus fréquentes, la restauration des zones humides est plus cruciale que jamais. La nature est notre alliée pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter.

Diverses politiques offrent un potentiel de restauration des zones humides. Adoptée en 1971, la "Convention de Ramsar sur les zones humides" est un traité intergouvernemental qui jette les bases de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.¹ L'UE s'est engagée à améliorer et à restaurer les écosystèmes dans différentes politiques, notamment dans le cadre du "Green Deal" de l'UE adopté en 2019. Les Nations unies ont fait de la décennie actuelle la Décennie de la restauration des écosystèmes.^{2,3}

Mettre la biodiversité européenne sur la voie de la régénération d'ici à 2030, tel est l'objectif de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, dont l'élément clé le plus important est la Loi sur la Restauration de la Nature (LRN) récemment adoptée. Cette loi, la première du genre, fixe des objectifs juridiquement contraignants pour restaurer les écosystèmes dégradés dans les États membres de l'Union européenne.⁴

Les politiques offrent un potentiel sans précédent pour la restauration à grande échelle des zones humides de l'UE

Pour mettre en œuvre le Green Deal de l'UE, la stratégie de l'UE en matière de biodiversité a été adoptée dans le but de protéger et d'améliorer la biodiversité en proposant des engagements et des actions claires. La restauration des zones humides joue un rôle prépondérant en tant que solution fondée sur la nature, qu'il convient de déployer et dans laquelle il convient d'investir.

En ce qui concerne sa mise en œuvre, la LRN⁵ est la première loi de l'UE axée sur la restauration des écosystèmes. La loi comprend des objectifs de restauration des écosystèmes basés sur les réglementations existantes et des écosystèmes spécifiques supplémentaires (chapitre 2). Les objectifs de restauration contribueront à préserver la biodiversité, à fixer le carbone, à améliorer la résistance aux sécheresses et aux inondations et à purifier les eaux en faisant revivre des millions d'hectares de zones humides.

Cette note politique d'ALFAwetlands vise à mettre en évidence le potentiel de restauration des zones humides et des tourbières dans la loi sur la restauration de la nature et à présenter des initiatives spécifiques à travers l'Europe.

Pourquoi les zones humides et les tourbières sont-elles importantes ?

À une époque où le climat change rapidement et où les sécheresses et les vagues de chaleur sont de plus en plus sévères, l'humanité bénéficie des services écosystémiques régulateurs essentiels fournis par les zones humides naturelles et réhumidifiées, tels que la régulation du climat et de l'eau. Leurs bassins versants fournissent une eau potable de grande qualité et les zones humides jouent également un rôle dans la régulation des eaux de crue, en particulier dans les régions basses ou côtières.⁶ En outre, les zones humides naturelles abritent une biodiversité unique.⁷ Les tourbières, un type particulier de zone humide, comptent parmi les écosystèmes qui stockent le plus efficacement le carbone. Couvrant seulement 3 à 4 % de la surface terrestre de la planète, elles contiennent jusqu'à un tiers du carbone du sol mondial, soit deux fois la quantité de carbone contenue dans la biomasse forestière mondiale.⁸

Les tourbières drainées et naturelles⁹, dans toute l'Europe, couvrent 593 727 km² - c'est plus que la superficie de la France.¹⁰ Au cours des derniers siècles, l'Europe a drainé la moitié de ses tourbières pour intensifier l'utilisation des terres. Cette évolution fait de l'Europe le deuxième plus grand émetteur de gaz à effet de serre provenant des sols tourbeux drainés (230 Mt CO₂ eq/an, ce qui équivaut à environ 7% des émissions totales de gaz à effet de serre de l'UE-27 (3 601 Mt CO₂ eq/an en 2019)).¹¹

Pourquoi la Loi sur la Restauration de la Nature est-elle importante pour les zones humides et les tourbières ?

La LRN reconnaît les zones humides comme des écosystèmes dont la conservation, la restauration et l'utilisation durable doivent être assurées (considérant 5). Cela correspond bien à l'objectif du projet ALFAwetlands qui est de maximiser l'atténuation du changement climatique et la biodiversité des zones humides. Une grande variété de types de zones humides, qui seront restaurées dans le cadre de la NRL, se trouve dans les régions du projet ALFAwetlands. Dans les Living Labs, plateformes de recherche interdisciplinaire, des acteurs de différents horizons collaborent



pour mener des recherches écologiques et sociales ainsi que des modélisations afin de produire des preuves scientifiques sur les impacts de la gestion de l'hydrologie, des peuplements d'arbres et des sols.

La LRN reconnaît l'importance des tourbières, en particulier pour la biodiversité et la protection du

L'article 4.1 de la LRN comprend les objectifs de restauration suivants pour 28 types d'habitats humides répertoriés dans la directive Habitats de l'UE, tels que les prairies humides, les tourbières, les forêts humides, les zones humides côtières, etc (Annex I):

Les États membres mettent en place des mesures de restauration sur au moins 30% de la superficie totale de tous les types d'habitats énumérés à l'annexe I d'ici à 2030, sur au moins 60% d'ici à 2040 et sur 90% d'ici à 2050 de la superficie de chaque groupe de types d'habitats énumérés à l'annexe I. Jusqu'en 2030, la priorité devrait être accordée aux zones situées dans des sites Natura 2000.

climat (considérant 59 de la LRN). La LRN adoptée inclut les tourbières dégradées par différentes formes d'utilisation des terres (agriculture, sylviculture, extraction de tourbe). Cette approche large favorise un meilleur équilibre entre les États membres de l'UE, en reconnaissant les diverses pratiques d'utilisation des terres qui peuvent être centrales dans certains pays de l'UE riches en tourbières.

L'article 11.4 de la LRN approuve la restauration des sols organiques à usage agricole constituant des tourbières drainées. Les mesures de restauration doivent être mises en place sur au moins :

- 30% des tourbières asséchées d'ici à 2030, dont au moins un quart sera réhumidifié;
- 40% des tourbières asséchées d'ici à 2040, dont au moins un quart sera réhumidifié;
- 50% de ces zones d'ici à 2050, dont au moins un quart sera réhumidifié.

Les objectifs de restauration des tourbières utilisées à des fins agricoles dans les États membres de l'UE, conformément à la LRN (Art. 11.4), sont illustrés dans la figure 1. La LRN décrit différentes mesures pour atteindre ces objectifs (Annexe VII), allant de la conversion des terres cultivées en prairies permanentes à la réhumidification avec la possibilité d'une utilisation paludicole, ou l'établissement d'une végétation formant de la tourbe (considérant 59). L'uti-

lisation durable des tourbières humides après la restauration, minimisera la décomposition de la tourbe, les émissions de CO₂ et l'affaissement du sol.

Les objectifs climatiques convenus au niveau mondial ne peuvent être atteints sans la réhumidification des tourbières.^{12,13} En particulier, la réhumidification des sols tourbeux agricoles tempérés et boréaux, comme dans l'UE, aura des effets bénéfiques rapides sur le climat.¹⁴ Par conséquent, l'article 11.4 indique que les États membres doivent encourager la réhumidification en tant que mesure de restauration afin d'en faire une option volontaire attrayante pour les propriétaires fonciers et les utilisateurs des terres.

Les plans nationaux de restauration de la nature

Les États membres doivent proposer des plans nationaux de restauration de la nature (PRN) déterminant les zones (prioritaires) à restaurer et engager des dialogues avec les parties prenantes locales pour mettre en œuvre la restauration. Chaque État membre soumet à la Commission un projet de plan national de restauration visé aux articles 14 et 15 au plus tard le 1^{er} septembre 2026. Malgré la flexibilité, l'objectif principal de la loi est «d'assurer le rétablissement d'une nature biodiversifiée et résiliente sur l'ensemble du territoire de l'Union». Cela obligera les États membres à mettre l'accent et les ressources sur la restauration des écosystèmes des zones humides conformément aux objectifs des PRN.

Les données scientifiques et les cartes produites dans le cadre du projet ALFAwetlands pourraient être mises à la disposition des décideurs politiques afin de soutenir la préparation des PRN

About the ALFAwetlands Project

ALFAwetlands vise à améliorer la connaissance géospatiale des zones humides, à évaluer les voies de restauration par la co-création et à fournir des indicateurs de durabilité pour maximiser l'atténuation du climat, la biodiversité et d'autres avantages des écosystèmes, y compris la justice sociale. Le projet comprend 9 laboratoires vivants avec 33 sites de zones humides à travers l'Europe, encourageant la collaboration sur des questions écologiques, économiques et sociales. Il vise à améliorer les pratiques de restauration qui peuvent être étendues à d'autres zones. ALFAwetlands est coordonné par le Natural Resources Institute Finland (Luke) et implique des experts de 15 organisations dans 10 pays de l'UE.



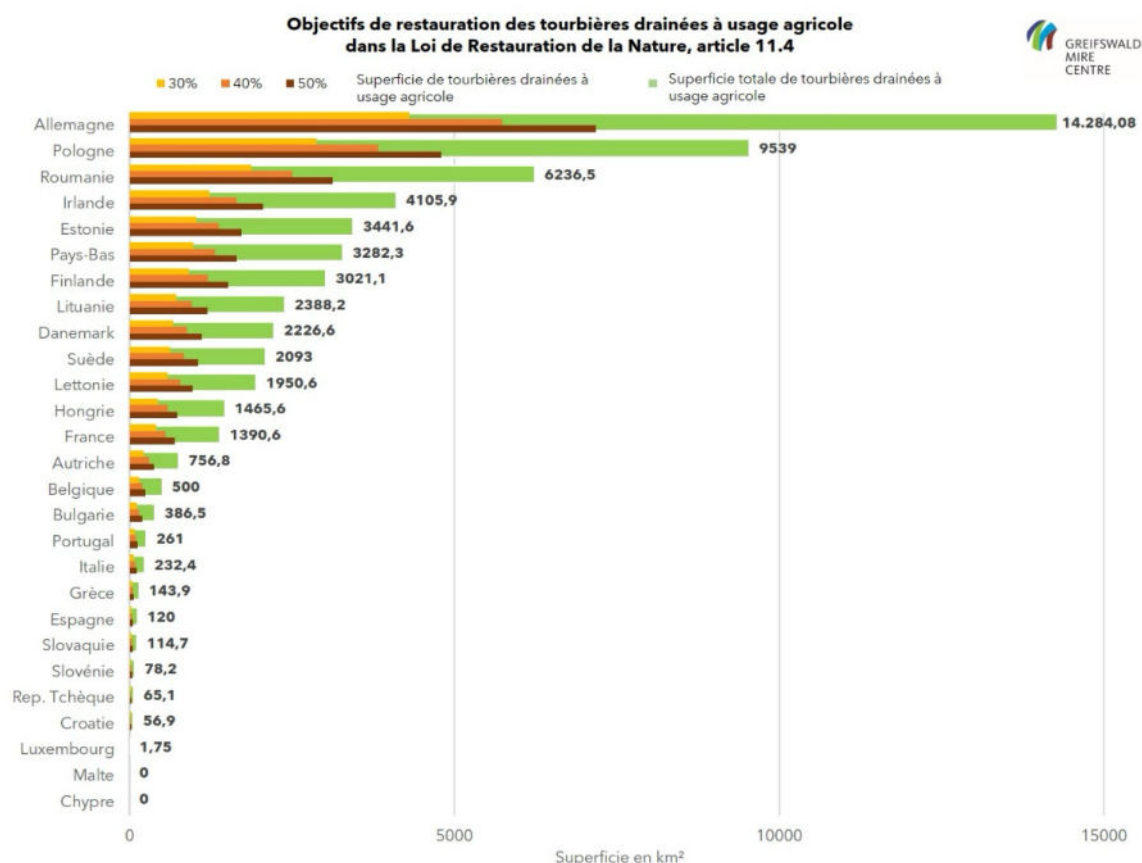


Fig. 1: Tourbières drainées à usage agricole des États membres de l'UE à restaurer conformément à l'article 11.4 de la LRN, par rapport à la superficie totale des tourbières drainées à usage agricole (GPD 2024)

Savoir faire la différence

Les zones humides sont "des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres".¹⁵

Les tourbières sont des écosystèmes dans lesquels, dans des conditions de sol saturé d'eau en permanence et pauvre en oxygène, les plantes mortes ne se décomposent pas complètement et où une couche de tourbe s'accumule naturellement à la surface.^{16,17}

La tourbe est un matériau végétal accumulé semi-décomposé composé d'au moins 30 % de matière organique morte.¹⁷

Les tourbières sont des zones naturelles où la tourbe s'accumule.¹⁶

La paludiculture est l'utilisation productive des terres des tourbières humides et réhumidifiées qui préserve le sol tourbeux et minimise ainsi les émissions de CO₂ et l'affaissement.¹⁸

La restauration écologique est le processus d'aide au rétablissement d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit. Elle vise à placer un écosystème dégradé sur une trajectoire de rétablissement qui lui permette de s'adapter aux changements locaux et mondiaux, ainsi qu'à la persistance et à l'évolution des espèces qui le composent.¹⁹

La réhumidification est l'action délibérée d'élever la nappe phréatique sur des sols drainés afin de rétablir des conditions de saturation en eau, par exemple en bloquant les fossés de drainage ou en mettant hors service les installations de pompage.²⁰

Références

- (1) [The Convention on Wetlands](#)
- (2) [UN Decade on Restoration](#)
- (3) [Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework](#)
- (4) [The EU Nature Restoration Law](#)
- (5) [Regulation on Nature Restoration](#)
- (6) Bonn, A. et al. (2016): Peatland restoration and ecosystem services: Nature-based solutions for societal goals. In [A. Bonn, T. Allott, M. Evans, H. Joosten, & R. Stoneman \(Eds.\), Peatland Restoration and Ecosystem Services: Science, Policy and Practice \(pp. 402-417\). Cambridge University Press.](#)
- (7) [Tanneberger, F. et al. \(2021\): Mires in Europe—Regional Diversity, Condition and Protection. Diversity 13, 381.](#)
- (8) UNEP (2022). Global Peatlands Assessment – The State of the World’s Peatlands: Evidence for action toward the conservation, restoration, and sustainable management of peatlands. Main Report. Global Peatlands Initiative. United Nations Environment Programme, Nairobi
- (9) Voir box "Savoir faire la différence"
- (10) [Tanneberger, F. et al. \(2017\): The peatland map of Europe. Mires and Peat, 19\(22\)](#)
- (11) Global Peatland Database 2022, European Environment Agency (2021). EEA greenhouse gases - data viewer.
- (12) [Günther, A., et al \(2020\): Prompt rewetting of drained peatlands reduces climate warming despite methane emissions. Nat Commun 11, 1644.](#)
- (13) [Joosten, H. \(2024\). Peatland Must Be Wet. In: Wiegandt, K. \(eds\) 3 Degrees More. Springer, Cham.](#)
- (14) [Ojanen, P., & Minkinen, K. \(2020\): Rewetting offers rapid climate benefits for tropical and agricultural peatlands but not for forestry-drained peatlands. Global Biogeochemical.](#)
- (15) [Article 1.1 of the Ramsar Convention](#)
- (16) Joosten, H.; Tanneberger, F.; Moen, A. Mires and Peatlands of Europe. Status, Distribution and Conservation; Schweizerbart: Stuttgart, Germany, 2017; pp. 2–10.
- (17) Convention on Wetlands. (2021): [Global guidelines for peatland rewetting and restoration. Ramsar Technical Report No. 11. Gland, Switzerland: Secretariat of the Convention on Wetlands](#)
- (18) Wichtmann, W., Schröder, C. & Joosten, H. (eds.) (2016) Paludiculture - Productive Use of Wet Peatlands. Climate Protection - Biodiversity - Regional Economic Benefits. Schweizerbart Science Publishers, Stuttgart
- (19) [Gann, G.D. et al. \(2019\): International principles and standards for the practice of ecological restoration. Second edition. Restoration Ecology, 27\(S1\): S1–S46.](#)
- (20) IPCC 2014, 2013 Supplement to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories: Wetlands, Hiraishi, T. et al. (eds). Published: IPCC, Switzerland.

Homepage: www.alfawetlands.eu

Contact: info@alfawetlands.eu

Authors for correspondence:

Marie Lorenz

Michael Succow Foundation – Partner in the Greifswald Mire Centre



Odette González Macé

Wetlands International European Association



Partners:



CREAF

RESEARCH INSTITUTE
NATURE AND FOREST



Wetlands
INTERNATIONAL

INRAE



ILMATIETEEN LAITOS
METEOROLOGISKA INSTITUTET
FINNISH METEOROLOGICAL INSTITUTE



UNIVERSITAT DE
BARCELONA



Let's
get
Wild!



International Institute for
Applied Systems Analysis
I I A S A www.iiasa.ac.at



Funded by
the European Union

Funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or CINEA. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.



COUNTRY FACT SHEETS

Restauration des zones humides en Europe

Fiche pays Belgique // ALFAwetlands Policy Brief



© K. Decler

Répartition et état des tourbières

On estime que les tourbières belges couvrent environ 779 km², ce qui équivaut à environ 2,5% de la surface terrestre de la Belgique.¹ Ces tourbières sont principalement situées dans la région des Ardennes, où les conditions climatiques, telles que des précipitations plus élevées et des températures plus basses, favorisent la formation de tourbe. La région des Hautes Fagnes (située dans les Ardennes) possède l'une des plus anciennes réserves naturelles de Belgique et contient les plus grandes tourbières du pays, qui couvrent une superficie d'environ 4.500 hectares. D'autres tourbières plus petites sont disséminées dans toute la Belgique.

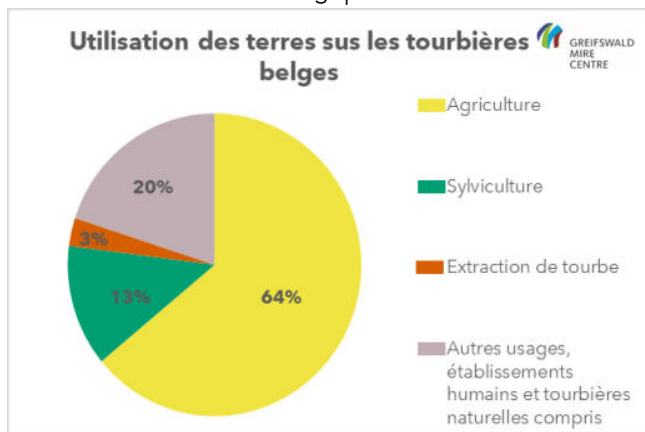


Fig. 1: Carte de l'utilisation des tourbières en Belgique, montrant les proportions des différentes catégories d'utilisation des terres. Données: Global Peatland Database 2022, © Greifswald Mire Centre

Historiquement, les tourbières belges ont subi d'intenses pressions liées à l'utilisation des terres, la cause la plus importante de dégradation étant le drainage à des fins agricoles et forestières. Aujourd'hui, 80% des tourbières belges sont exploitées: 64% sont utilisés pour l'agriculture, 13% pour la sylviculture et 3% pour l'extraction de la tourbe (voir le graphique de la figure 1). Les 20% restants sont utilisés à d'autres fins, telles que l'habitat et, dans une moindre mesure, les tourbières naturelles.

Agenda politique pour la restauration des tourbières belges²

L'engagement de la Belgique en faveur de la restauration des tourbières est conforme à ses obligations au titre de la convention de Ramsar et de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030, qui met l'accent sur la protection, la restauration et la gestion durable des zones humides. Le rap-

port sur l'article 17 de la directive "Habitats" et l'article 12 de la directive "Oiseaux", publié en 2007, a révélé l'état de conservation défavorable en Belgique d'un grand nombre d'habitats et d'espèces énumérés dans ces directives. Les régions flamande et wallonne ont élaboré des cadres d'action prioritaires (CAP) pour le réseau Natura 2000, afin de contribuer à la réalisation d'un état de conservation favorable d'ici 2050 pour tous les habitats et toutes les espèces. Ce réseau Natura 2000 belge comprend les tourbières, les tourbières de transition, les marais, la végétation sur sols tourbeux et les sources pétrifiantes avec formation de tuf.

La Belgique est le seul pays à disposer de **deux plans stratégiques de la PAC**: En Wallonie, la BCAE 2 (bonnes conditions agricoles et environnementales des terres) protège les zones humides et les tourbières en interdisant le labourage et le drainage, ainsi que la modification du relief du sol (y compris le remblayage).³ En Flandre, la BCAE 2 stipule que les prairies situées dans les zones humides et les tourbières ne doivent pas être converties, labourées ou drainées. En outre, le brûlage de la végétation et l'extraction de la tourbe sont interdits dans ces zones. Les deux plans sont mis en œuvre depuis 2023 et seront valables jusqu'en 2027.⁴

Le **Plan flamand pour l'énergie et le climat (VEKP)**⁵ est la base de la politique flamande en matière d'énergie et de climat pour la période 2021-2030. Le plan comprend la réalisation de l'objectif LULUCF, ce qui signifie pour la Belgique un stock net de carbone de 320 kt d'équivalents CO₂ d'ici 2030 grâce à une utilisation et une gestion des terres adaptées. Une bonne protection des tourbières est essentielle, car la perte des tourbières restantes menace la libération des gaz à effet de serre stockés. Le Plan flamand de politique climatique⁶ fixe des objectifs ambitieux, notamment la restauration de 20.000 hectares de nature humide ou de zones humides d'ici 2030. Afin de garantir une protection stricte des sols tourbeux, la Flandre procède actuellement à une cartographie des tourbières. Un cadre politique est également en cours d'élaboration afin de renforcer la protection et la restauration réussie des zones de tourbières.

Le **Plan Climat de la Wallonie (PACE 2030)** ne traite pas spécifiquement des zones humides ou des tourbières. Cependant, il souligne l'importance de préserver et de maintenir les sols agricoles et forestiers existants pour leur potentiel en tant que puits de carbone. Un accent particulier est mis sur la protection des

prairies permanentes, compte tenu de leur rôle dans le piégeage du carbone.⁷

Si l'on considère la loi sur la restauration de la nature et les obligations de la Belgique en matière de restauration des tourbières, les objectifs de superficie clairement définis à l'article 11.4 peuvent être déduits de la superficie totale des sols organiques utilisés à des fins agricoles. D'après les données de la Global Peatland Database, les sols organiques à usage agricole couvrent 50.000 ha en Belgique, ce qui permet de calculer les obligations suivantes:

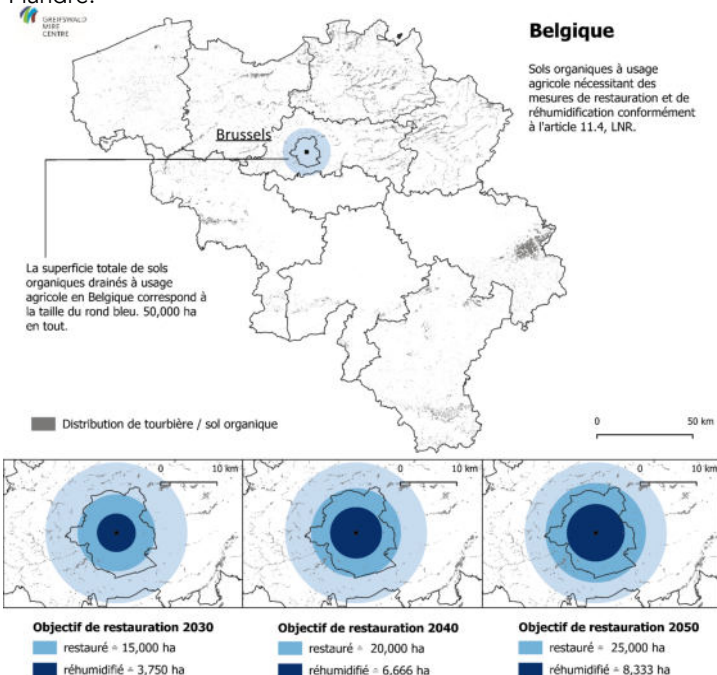
- 15,000 ha de tourbières devraient être restaurés et 3 750 hectares réhumidifiés d'ici à 2030,
- 20,000 ha de tourbières devraient être restaurés et 6 666 ha réhumidifiés d'ici à 2040
- 25,000 ha de tourbières devraient être restaurés et 8 333 ha réhumidifiés d'ici à 2050.

La figure 2 montre une visualisation schématique de la mesure dans laquelle les sols organiques utilisés par l'agriculture doivent être restaurés ou ré-humidifiés conformément à l'article 11.4 de la Loi sur la Restauration de la Nature.

Etude de cas de l'ALFAwetlands Living Lab: Vallei van de Zwarte Beek, Province du Limbourg, Flandre, Belgique

Aujourd'hui, les zones humides ne couvrent que 5% de la Flandre et souffrent d'eutrophisation, de pollution et de régimes hydrologiques perturbés.⁸ La plupart des sols tourbeux de Flandre ont été extraits à l'époque médiévale et la quasi-totalité des 6000ha de sols tourbeux restants sont fortement fragmentés et sont probablement dans un état dégradé et minéralisé.⁹

La Vallei van de Zwarte Beek est un écosystème de vallée tourbeuse situé dans la province du Limbourg, au nord-est de la Belgique. La vallée s'étend sur plus de 30km et se compose principalement de fens. Avec une zone protégée de 1100ha, c'est l'une des plus grandes réserves naturelles et, avec un sol tourbeux d'un mètre d'épaisseur sur 800ha, la plus grande tourbière de Flandre.¹⁰ La Zwarte Beek est une zone importante de biodiversité, sauvé, il y a 50 ans et par des écologistes locaux, de projets de développement. Depuis, elle est devenue l'une des plus belles et des plus vastes zones naturelles de Flandre.



Les défis majeurs dans la vallée comprennent le drainage intensif et l'eutrophisation. La fertilisation dans la zone d'infiltration du Zwarte Beek entraîne l'enrichissement en nutriments des eaux souterraines et des inondations avec de l'eau de rivière enrichie. Dans la partie centrale de la vallée, plusieurs enclaves agricoles et de drainage forment un goulot d'étranglement, tout comme le dragage intensif de la rivière. Le facteur clé de la restauration est le rétablissement d'un système de vallée fluviale hydrologiquement intact, de la source à la partie centrale. Un régime hydrologique naturel et une bonne qualité de l'eau des rivières sont les principaux objectifs.¹¹

A travers divers projets financés par l'UE, tels que **Interreg Nord-West Europe Care-Peat**, **Interreg Flandre-Pays-Bas ADMIRE** et **LIFE Multi-Peat**, un large partenariat a travaillé à la conservation, à la restauration et à la gestion de la vallée. Une partie de la vallée, d'une superficie de 250 hectares, a déjà été restaurée.¹²

En 2020, le plan de mise en œuvre du projet « Valley » a été approuvé dans le but de restaurer une zone de 674 hectares sur le plan hydrologique et écologique. Parmi les principales mesures prises, citons la restauration de la morphologie de la rivière, l'acquisition de terres, l'élimination du drainage par le comblement des fossés et le rehaussement du lit des rivières, ainsi que la restauration des paysages ouverts de la vallée. Le gouvernement flamand, la province du Limbourg, les autorités locales et l'association de protection de la nature Natuurpunt travaillent en étroite collaboration dans le cadre de ce projet. Les travaux de gestion de la nature sont financés par le **Blue Deal** flamand et les fonds européens **NextGenerationEU**.¹³

Dans le cadre du projet ALFAwetlands, la surveillance de la zone sera maintenue. Les mesures comprennent les flux de GES, les échantillons de sol, la biomasse et les niveaux/échantillons d'eau souterraine. Les communautés locales sont impliquées par le biais de journées de travail bénévoles, de visites guidées de la nature et d'événements éducatifs tels que des journées d'étude organisées par des organisations locales de conservation de la nature.



References:

- (1) UNEP (2022). Global Peatlands Assessment – The State of the World's Peatlands: Evidence for action toward the conservation, restoration, and sustainable management of peatlands. Main Report. Global Peatlands Initiative. United Nations Environment Programme, Nairobi.
- (2) Suite aux réformes de l'État belge initiées dans les années 1980, les trois régions - flamande, wallonne et métropolitaine de Bruxelles - sont devenues presque exclusivement compétentes en matière d'environnement. Par conséquent, chaque région a développé sa propre législation et ses propres initiatives concernant les zones humides.
- (3) [Belgium's \(Wallonia\) CAP Strategic Plan](#)
- (4) [Belgium's \(Flanders\) CAP Strategic Plan](#)
- (5) [Vlaams Energie- en Klimaatplan 2021 - 2030](#)
- (6) [The Flemish Climate Policy Plan](#)
- (7) [Waalse Klimaatplan](#)
- (8) Decler, K. et al. (2016): Mapping wetland loss and restoration potential in Flanders (Belgium): an ecosystem service perspective. *Ecology and Society* 21(4):46. <https://doi.org/10.5751/ES-08964-21044608964-210446>
- (9) De Dobbelaer, T. & Raman, M. (2023): Living Lab Belgium, Poster. ALFAwetlands-project
- (10) [Factsheet Peatland for Climate and Biodiversity INTERREG NWE Care-Peat](#)
- (11) Maes, D. et al. (2018). PAS-gebiedsanalyse in het kader van herstelmaatregelen voor BE2200029 Vallei- en brongebieden van de Zwarte Beek, Bolisserbeek en Dommel met heide en vengebieden. (Rapporten van het Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek: Nr. 17). Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek.
- (12) [The Care-Peat impact within the Valley of the Zwarte Beek](#)
- (13) [Natuurinrichting Zwarte Beek Projectuitvoeringsplan Vallei](#)

Fig. 2: Répartition des tourbières en Belgique et illustration schématique de la taille des tourbières utilisées à des fins agricoles et concernées par les objectifs de la LRN en Belgique, par rapport à la taille de Bruxelles (GMC compilation, basée sur la Global Peatland Database, septembre 2024).





Restoration for the future
WETLANDS
www.alfawetlands.eu



Funded by
the European Union